Département de Haute-Saône
Communauté de Communes du Pays de LURE

COMMUNE DE

LURE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.1. Servitudes d'utilité publique
Plan des servitudes d'utilité publique
Plan 2 au 1 / 2000

Pièce n° 5.1.2.4

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 11.01.2011

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2011

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Mise à jour par arrêté : 16 mars 2015

Mise à jour le :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr
Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr
initiative

20 m 60 m 100 m
0 m 40 m 80 m

Plan cadastral actualisé : Octobre 2010

Légende
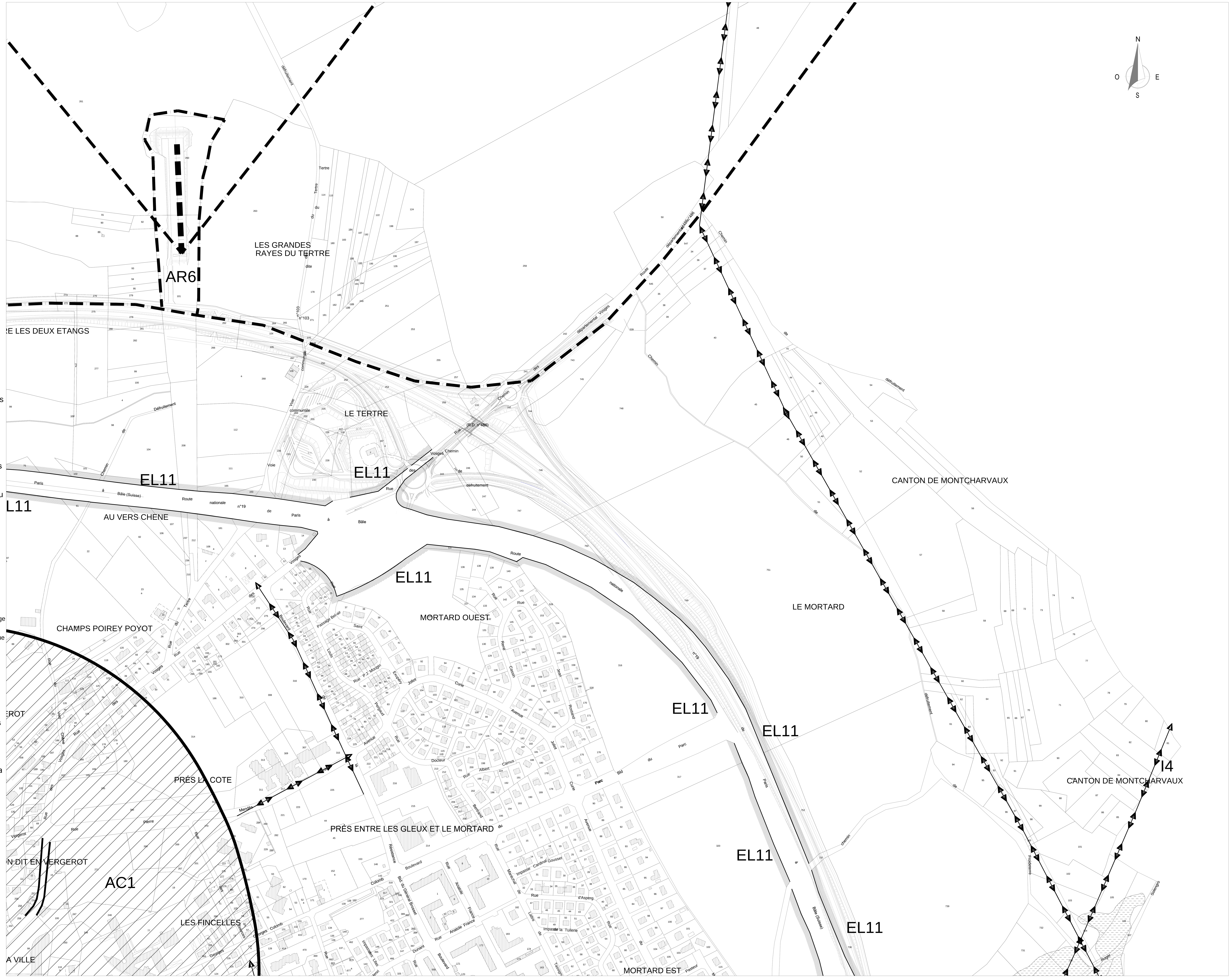
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir.
EL7	Servitudes d'alignement.
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les déviations.
I1bis	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz.
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
PM1	Servitudes relatives aux plans Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles.
	PPRi par débordement de la rivière l'Ognon : Zone rouge
	PPRi par débordement de la rivière l'Ognon : Zone bleue
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphonique et télégraphique, applicables aux câbles de télécommunication souterrains, implantés sur la commune
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.
T7	Relations aériennes. S'applique sur l'ensemble de la commune..